

COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE
Rue Albert 1^{er} ,16

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2011

Présents : M. Francis DEJON, Bourgmestre-Président ;
Mme et MM. ~~M. VAN EYCK-GEORGIEN~~, J-M. ROUFFART, P. ETIENNE et ~~L. FOSSOUL~~, Echevins ;
~~Mme A. SACRE~~, Présidente du CPAS et Conseillère communale ;
Mmes et MM. J-F WANTEN, P. BRICTEUX, L. SERET, V. BACCUS, A. RENKIN, C. ALFIERI, M-E HAIDON, R. LEJEUNE, ~~A. DESSERS~~, H. KINNEN, Conseillers ;
Mme Catherine DAEMS, Secrétaire communale.

Excusés : Mmes VAN EYCK, SACRE, DESSERS et M. FOSSOUL.

SEANCE PUBLIQUE.

**Travaux de rénovation de la piscine communale - phase 2 -Réparation des bétons -
Approbation des conditions et du mode de passation.**

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 15;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 3, § 1;

Vu le cahier général des charges, annexe de l'arrêté royal du 26 septembre 1996 précité, et ses modifications ultérieures;

Considérant que le marché de conception pour le marché "Travaux de rénovation de la piscine communale - phase 2 -Réparation des bétons" a été attribué à Bureau d'architecture Henri GARCIA, rue Warfusée, 111 à 4470 Saint-Georges-sur-Meuse;

Considérant le cahier spécial des charges N° CSCH290911 GARCIA relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, Bureau d'architecture Henri GARCIA, rue Warfusée, 111 à 4470 Saint-Georges-sur-Meuse;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 171.927,00 € hors TVA ou 208.031,67 €, 21% TVA comprise;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par adjudication publique;

Considérant que le crédit permettant cette dépense sera inscrit au service extraordinaire du budget communal de l'exercice 2012 via la modification budgétaire n° 2 et sera financé par **emprunt/subsides**;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le cahier spécial des charges N° CSCH290911 GARCIA et le montant estimé du marché "Travaux de rénovation de la piscine communale - phase 2 -Réparation des bétons", établis par l'auteur de projet, Bureau d'architecture Henri GARCIA, rue Warfusée, 111 à 4470 Saint-Georges-sur-Meuse. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 171.927,00 € hors TVA ou 208.031,67 €, 21% TVA comprise.

Article 2 :

De choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.

Article 3 :

De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Article 4 :

Le crédit permettant cette dépense sera inscrit au service extraordinaire du budget communal de l'exercice 2012 via la modification budgétaire n° 2 et sera financé par **emprunt/subsides**.

Article 5 :

Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

La date d'ouverture des soumissions est prévue le 08 décembre 2011 et le délai d'exécution devrait couvrir la période du 28 mai 2012 au 31 août 2012.

Madame HAIDON demande quelles sont les prochaines dates de travaux.

Folio 188

Monsieur le Bourgmestre pense que les travaux pourront commencer début 2012 mais sans certitude.

La séance est levée à 20h10.

Par le Conseil ;

La Secrétaire Communale,

Catherine DAEMS.

Le Président,

Francis DEJON.